

Grenoble, le 2/10/2017

**A l'attention des maîtres d'ouvrage  
de projets de construction,  
réhabilitation ou aménagements  
touristiques programmés dans le  
cadre des Espaces valléens, du Plan  
Montagne et du contrat Stations de  
demain, autorisation UTN**

**Objet : Réunions « Construire en BOIS DES ALPES™ pour renforcer la synergie entre la politique du tourisme et de la filière forêt-bois dans le massif des Alpes »**

Réf. :

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la diversification touristique des territoires et stations (politique des espaces valléens), encouragée par la politique du massif alpin, des équipements touristiques sont réhabilités ou construits. Un autre objectif de la politique de massif est bien l'augmentation de l'usage local du bois alpin. Rapprocher les deux démarches et inciter les porteurs de projets touristiques à utiliser du bois certifié BOIS DES ALPES™ est une des clefs de réussite du développement souhaité par le Comité de massif des Alpes. En outre, pour les opérateurs touristiques, mettre en œuvre du bois certifié BOIS DES ALPES™ est un argument favorable pour recourir à des financements publics du massif.

L'objectif de construire en BOIS DES ALPES™ est ainsi mis en avant dans le cadre des programmes financiers du Massif Alpin et des deux Régions alpines pour le développement touristique : les **Espaces Valléens** dans les territoires alpins, le **Plan Montagne** en Auvergne-Rhône-Alpes et le contrat **Stations de Demain** en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les autorisations spécifiques UTN concernent aussi souvent des hébergements qui peuvent être construits ou réhabilités en BOIS DES ALPES™.

Le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires et les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur vous proposent, avec l'appui des Communes forestières, trois réunions intitulées « **Construire en BOIS DES ALPES™ pour le rapprochement du tourisme et de la filière forêt-bois** » auxquelles vous êtes cordialement invités :

- Le 27 octobre 2017, au Château de la commune d'**Esserts-Blay** (proche **Albertville**) salle de la Aula, de 10h à 14h
- Le 15 novembre 2017 à la **mairie de Sisteron** de 10h à 14h
- Le 16 novembre 2017 à **Nice** de 10h à 14h (le lieu exact sera précisé ultérieurement)

Ces réunions sont destinées à faciliter la construction et la réhabilitation de bâtiments et d'aménagements à vocation touristique avec du bois certifié BOIS DES ALPES™ en expliquant la marche à suivre.

Vous trouverez en pièces jointes le programme de ces réunions.


Nous laissons le choix dans la réunion à laquelle vous participerez à votre convenance. Nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre présence en précisant la date de la réunion, auprès des Communes forestières, par courrier (à l'aide du bulletin réponse ci-joint) ou par mail :

- Pour la réunion aux Esserts-Blay (proche Albertville) avant le 24 octobre par mail à [antoine.patte@communesforestieres.org](mailto:antoine.patte@communesforestieres.org)
- Pour les réunions de Sisteron et Nice avant le 11 novembre par mail à [jeanbrice.cordier@communesforestieres.org](mailto:jeanbrice.cordier@communesforestieres.org)

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



La Commissaire  
Nadine MORDANT  
Commissaire à l'Aménagement, au  
développement et à la protection du  
massif des Alpes



Michel GRAMBERT  
Elu référent du groupe de travail forêt  
bois du comité de massif  
Président des Communes forestières  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

ROGER VILLIEN  
Président de l'Union  
Régionale des Communes  
Forestières Auvergne-Rhône-  
Alpes

